

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 29 juin 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 178 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Nicolas BAZZUCCHI - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - François BERNARDINI - André BERTERO - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - René-Francis CARPENTIER - Martin CARVALHO - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Jean-Pierre CESARO - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Pascal CHAUVIN - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Bernard DESTROST - Alexandre DORIOLE - Cédric DUDIEUZERE - Monique FARKAS - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Gérard FRAU - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Audrey GARINO - Gerard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sophie JOISSAINS - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Michel LAN - Vincent LANGUILLE - Stéphane LE RUDULIER - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLE - André MOLINO - Yves MORAIN - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Stéphane PAOLI - Benoît PAYAN - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Patrick PIN - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Marion BAREILLE représentée par David GALTIER - Moussa BENKACI représenté par Karima ZERKANI-RAYNAL - Sabine BERNASCONI représentée par Catherine PILA - Julien BERTEI représenté par Camélia MAKHLOUFI - Kayané BIANCO représentée par Jean-Christophe GRUVEL - Linda BOUCHICHA représentée par Yves MESNARD - Nadia BOULAINSEUR

représentée par Gilbert SPINELLI - Valérie BOYER représentée par Sarah BOUALEM - Gérard BRAMOULLE représenté par Sophie JOISSAINS - Romain BRUMENT représenté par Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Jean-Louis CANAL représenté par Marylène BONFILLON - Laure-Agnès CARADEC représentée par Emmanuelle CHARAFE - Mathilde CHABOCHE représentée par Sébastien BARLES - Philippe CHARRIN représenté par Daniel GAGNON - Gaby CHARROUX représenté par Gérard FRAU - Lyece CHOULAK représenté par Lourdes MOUNIEN - Robert DAGORNE représenté par Georges CRISTIANI - Christian DELAVET représenté par Frédéric GUINIERI - Vincent DESVIGNES représenté par Vincent LANGUILLE - Sylvaine DI CARO représentée par Stéphane PAOLI - Eric GARCIN représenté par Romain BUCHAUT - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Sophie GUERARD représentée par Perrine PRIGENT - Vincent KORNPROBST représenté par Etienne TABBAGH - Philippe LEANDRI représenté par Jean-Pascal GOURNES - Éric LE DISSES représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Nathalie LEFEBVRE représentée par Magali GIOVANNANGELI - Richard MALLIE représenté par Roland GIBERTI - Remi MARCENGO représenté par Serge PEROTTINO - Hervé MENCHON représenté par Prune HELFTER-NOAH - Danielle MENET représentée par Alain ROUSSET - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Pascal MONTECOT représenté par Danielle MILON - Claudie MORA représentée par Nicole JOULIA - Patrick PAPPALARDO représenté par Frédéric GUELLE - Didier PARAKIAN représenté par Pierre LAGET - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Anne-Laurence PETEL représentée par Amapola VENTRON - Claude PICCIRILLO représenté par Guy BARRET - Véronique PRADEL représentée par Grégory PANAGOUDIS - Michèle RUBIROLA représentée par Pierre HUGUET - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Laurent BELSOLA - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Laurence SEMERDJIAN représentée par Sandrine MAUREL - Catherine VESTIEU représentée par Samia GHALI - Anne VIAL représentée par Agnès FRESCHEL - Jean-Louis VINCENT représenté par Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Julie ARIAS - Nassera BENMARNIA - Frédéric CORNAIRE - Sophie GRECH - Sébastien JIBRAYEL - Jean-Marie LEONARDIS - Bernard MARANDAT - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Férouz MOKHTARI - Christian NERVI - Frank OHANESSIAN - Pauline ROSSELL - Lionel ROYER-PERREAUT - Monique SLISSA.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Franck SANTOS représenté à 15h30 par Yves WIGT – Corinne BIRGIN représentée à 15h34 par GUICHARD Roger – Sophie AMARANTINIS représentée à 14h45 par Gérard GAZAY – Daniel GAGNON représenté à 16h00 par Roland GIBERTI – Gérard AZIBI représenté à 16h10 par Laure ROVERA – Eric CASADO représenté à 16h15 par Patrick GRIMALDI – Emmanuelle CHARAFE représentée 16h19 par Emilie CANNONE – Martine CESARI représentée à 16h40 par Olivier FREGEAC – Marie MARTINOD représentée à 16h50 par Solange BIAGGI – Jean-Jacques COULOMB représenté à 16h55 par Olivier GUIROU – Jean-Pierre SERRUS représenté à 17h00 par Didier KHELFA – Pascale MORBELLI représentée à Loïc GACHON à 17h37.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Alain ROUSSET à 15h45 – Pierre HUGUET à 15h45 – Françoise TERME à 15h50 – Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES à 15h50 – Sophie ARRIGHI à 15h51 – Bernard DEFLESSELLES à 16h00 – Georges ROSSO à 16h00 – Philippe GRANGE à 16h25 – René RAIMONDI à 16h25 – Véronique MIQUELLY à 16h34 – Laurent BELSOLA à 16h37 – Monique FARKAS à 16h40 – Michel LAN à 16h40 – Lionel DE CALA à 16h45 – Pascal CHAUVIN à 16h50 – Sébastien BARLES à 16h50 – Nicolas BAZZUCCHI à 16h50 – Claude FERCHAT à 16h50 – Lourdes MOUNIEN à 16h50 – Cédric JOUVE à 16h50 – Christian PELLICANI à 16h50 – Didier REAULT à 16h51 – Patrick AMICO à 16h52 – Pierre LEMERY à 16h53 - Ulrike WIRMINGHAUS à 16h57 – Aicha SIF à 17h19 – Doudja BOUKRINE à 17h42 – Caroline MAURIN à 17h46 – Stéphane RAVIER à 17h53.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FBPA-078-14445/23/CM

■ Reprise par la Métropole Aix-Marseille-Provence des salariés de droit privé dans le cadre de la gestion en régie des 7 parcs de stationnement situés à Aix en Provence
64605

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Ville d'Aix-en-Provence, au droit de laquelle s'est substituée la Métropole Aix-Marseille-Provence en 2018, a confié à la société SEMEPA l'exploitation des parcs de stationnement Méjanès, Signoret, Carnot, Pasteur, Mignet, Bellegarde et Cardeurs dans le cadre d'un contrat de Délégation de Service Public, lequel n'a pas été renouvelé.

Or, par délibération n° MOB-002-12908/22/CM du 15 décembre 2022, le Conseil de la Métropole a déclaré d'intérêt métropolitain les parcs de stationnement Méjanès, Signoret, Carnot, Pasteur, Mignet, Bellegarde et Cardeurs à Aix-en-Provence.

Dans ce contexte par délibération n° MOB-009-13555/23/CM du 16 mars 2023, la Métropole Aix-Marseille-Provence a créé une régie nommée « Régie Métropolitaine chargée de l'exploitation de 7 parcs de stationnement situés à Aix-en-Provence » avec autonomie financière et sans personnalité morale. Son exploitation débutera à compter du 30 juin 2023.

Conformément à l'article L 1224-1 du code du travail, « lorsque survient une modification dans la situation juridique de l'employeur, notamment par succession, vente, fusion, transformation du fonds, mise en société de l'entreprise, tous les contrats de travail en cours au jour de la modification subsistent entre le nouvel employeur et le personnel de l'entreprise ».

Dans ce cadre, à compter du 30 juin 2023, les 30 salariés (cf tableau ci-dessous) concernés par le transfert des dits parking sont repris dans les mêmes conditions contractuelles auprès de la régie Métropolitaine chargée de l'exploitation de 7 parcs de stationnement situés à Aix-en-Provence et leurs contrats de travail subsistent auprès de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

En conséquence, le transfert de ce personnel implique la mise à jour de l'état du personnel de la Métropole Aix-Marseille-Provence ainsi que l'inscription des crédits correspondants au budget concerné.

EMPLOYEU R	NATURE DU CONTRAT	POURCENTAGE TRANSFERT	INTITULE DU POSTE	TYPE DE CONTRAT	STATUT
SEMEPA	DROIT PRIVE	100 %	Agent technique d'exploitation 3x8	CDI	employé
SEMEPA	DROIT PRIVE	100 %	Agent technique d'exploitation 3x8	CDI	employé
SEMEPA	DROIT PRIVE	100 %	Agent technique d'exploitation 2X8	CDI	employé
SEMEPA	DROIT PRIVE	100 %	Agent technique d'exploitation 2X8	CDI	employé
SEMEPA	DROIT PRIVE	100 %	Agent technique d'exploitation 2X8	CDI	employé
SEMEPA	DROIT PRIVE	100 %	Agent technique d'exploitation 2X8	CDI	employé
SEMEPA	DROIT PRIVE	100 %	Agent technique d'exploitation 2X8	CDI	employé
SEMEPA	DROIT PRIVE	100 %	Agent technique d'exploitation 2X8	CDI	employé
SEMEPA	DROIT PRIVE	100 %	Agent technique d'exploitation 2X8	CDI	employé

SEMEPA	DROIT PRIVE	100 %	Adjointe Administrative du stationnement	CDI	employé
SEMEPA	DROIT PRIVE	100 %	Gestionnaire Administrative du stationnement	CDI	cadre
SEMEPA	DROIT PRIVE	100 %	Gestionnaire financière du stationnement	CDI	cadre
SEMEPA	DROIT PRIVE	100 %	Responsable des exploitations du stationnement	CDI	cadre
SEMEPA	DROIT PRIVE	100 %	Chef d'équipe	CDI	agent de maitrise
SEMEPA	DROIT PRIVE	100 %	Chef d'équipe	CDI	agent de maitrise
SEMEPA	DROIT PRIVE	100 %	Chef d'équipe ROTONDE ET CCD	CDI	agent de maitrise
SEMEPA	DROIT PRIVE	100 %	Opérateur de centre contrôle à distance	CDI	employé
SEMEPA	DROIT PRIVE	100 %	Opérateur de centre contrôle à distance	CDI	employé
SEMEPA	DROIT PRIVE	100 %	Opérateur de centre contrôle à distance	CDI	employé
SEMEPA	DROIT PRIVE	100 %	Opérateur de centre contrôle à distance	CDI	employé
SEMEPA	DROIT PRIVE	100 %	Opérateur de centre contrôle à distance	CDI	employé
SEMEPA	DROIT PRIVE	100 %	Opérateur de centre contrôle à distance	CDI	employé
SEMEPA	DROIT PRIVE	100 %	Opérateur de centre contrôle à distance	CDI	employé
SEMEPA	DROIT PRIVE	100 %	Opérateur de centre contrôle à distance	CDI	employé
SEMEPA	DROIT PRIVE	100 %	Opérateur de centre contrôle à distance	CDI	employé
SEMEPA	DROIT PRIVE	100 %	Electricien	CDI	employé
SEMEPA	DROIT PRIVE	100 %	Electricien	CDI	employé
SEMEPA	DROIT PRIVE	100 %	Technicien de maintenance	CDI	employé
SEMEPA	DROIT PRIVE	100 %	Technicien de maintenance	CDI	employé

En complément, il est nécessaire d'acter la création de trois postes indispensables au bon fonctionnement de la régie :

INTITULE DU POSTE	STATUT	TYPE DE CONTRAT	NATURE DU CONTRAT
Gestionnaire comptable	Agent de maîtrise	CDI	Contrat de droit privé

Responsable administratif et ressources humaines	Cadre	CDI	Contrat de droit privé
Agent technique d'exploitation 2X8	Employé	CDI	Contrat de droit privé
Adjoint administratif du stationnement	Employé	CDI	Contrat de droit privé
Responsable informatique	Cadre	CDI	Contrat de droit privé

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code du Travail, notamment l'article L 1224-1 ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite loi 3DS ;
- La délibération n° HN 001/8065/20 CM du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence du 9 juillet 2020 portant élection de Madame Martine VASSAL en qualité de Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° FBPA 002-12908/22/CM du 15 décembre 2022 relative à la définition de l'intérêt métropolitain inhérent à la compétence « aires et parcs de stationnement » ;
- La délibération n° MOB-009-13555/23/CM du 16 mars 2023 portant création de la Régie métropolitaine dotée de la seule autonomie financière, à caractère industriel et commercial, pour l'exploitation et la gestion des parkings Mejanès, Signoret, Carnot, Pasteur, Mignet, Bellegarde et Cardeurs à Aix-en-Provence ;
- L'avis du Comité Social Territorial du 9 juin 2023 ;
- L'avis de la Commission Consultative des Services Publics du 13 mars 2023 ;
- L'avis du Conseil d'exploitation de la Régie Métropolitaine chargée de l'exploitation de sept parcs de stationnement situés à Aix-en-Provence du 26 juin 2023.

Où il le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la création, à compter du 30 juin 2023, d'une régie dotée de la seule autonomie financière gérant un service public industriel et commercial a été approuvée pour assurer l'exploitation et la gestion de ces sept parcs de stationnement ;
- Que conformément à l'article L 1224-1 du code du travail, les contrats des 30 salariés de l'employeur précédant, la SEMEPA, subsistent entre le nouvel employeur, la Métropole Aix-Marseille-Provence et le personnel transféré ;
- Qu'il convient, à cette date, de mettre à jour l'état du personnel de la Métropole Aix-Marseille-Provence ainsi que d'inscrire les crédits correspondants au budget concerné ;
- Qu'il convient d'entériner également la création de cinq postes dont les fonctions sont indispensables pour assurer le bon fonctionnement de la régie.

Délibère

Article 1 :

A compter du 30 juin 2023, date de création de la régie, est approuvé le transfert de 30 salariés de droit privé au sein des effectifs de la Métropole selon les modalités ci-dessus décrites.

Article 2 :

Est approuvée la création complémentaire de cinq postes sous contrat de droit privé afin de garantir le bon fonctionnement de la régie.

Article 3 :

A la même date, est approuvée en conséquence la modification de l'état du personnel de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Article 4 :

Est approuvé le rattachement des personnels transférés au sein de la structure dénommée « Service régie des parkings d'Aix-en-Provence » rattachée à la Direction Stationnement et nouvelles mobilités au sein du Pôle service de Mobilité, DGD Mobilités Durables Infrastructures Voirie.

Article 5 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe Stationnement 2023 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence - chapitre 012 - nature 6411.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Présidente de la Métropole
Aix-Marseille-Provence

Martine VASSAL